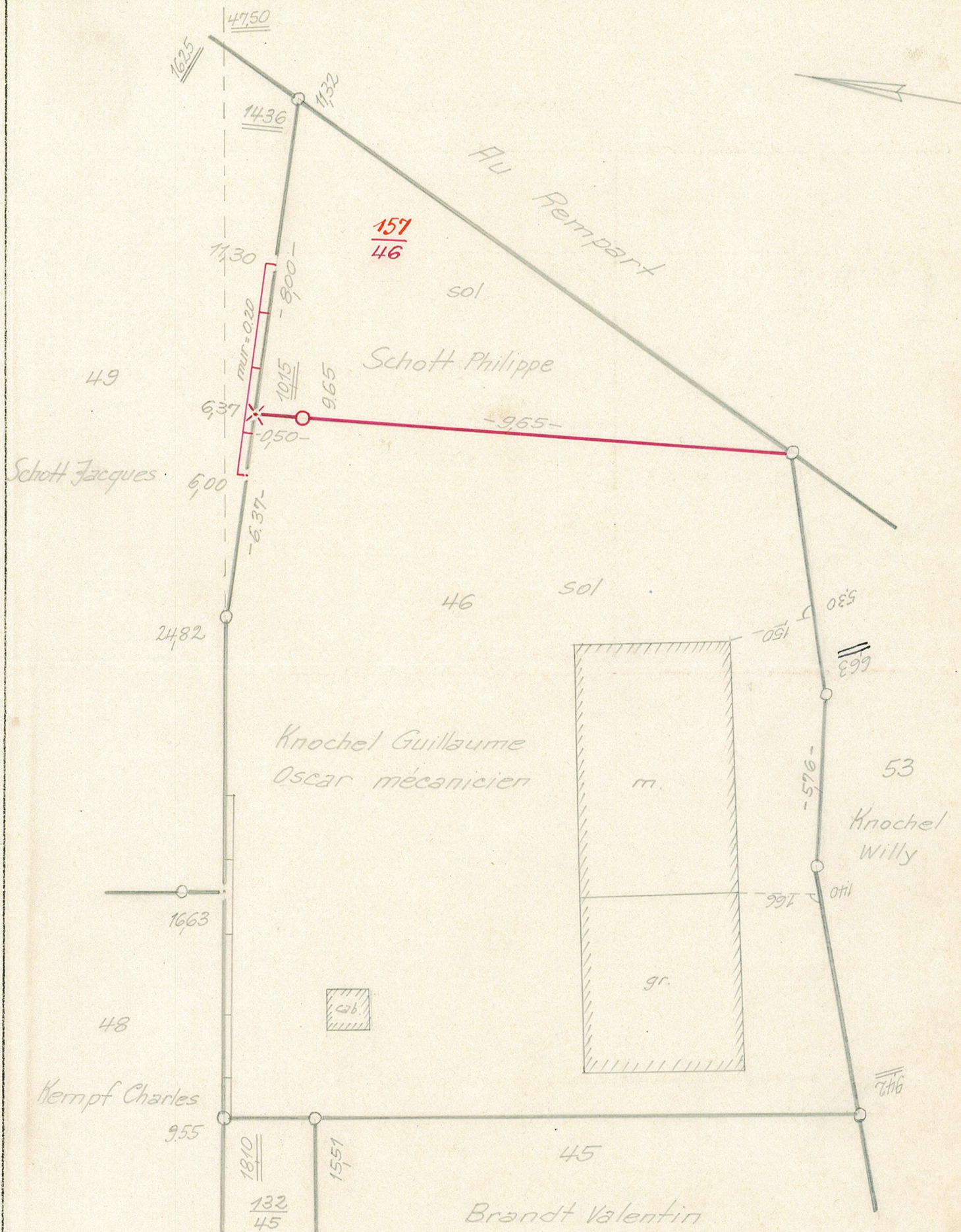


Commune Vendenheim  
 Section 8 Lieudit Au Rempart

Croquis  
 N° 311

Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.



L'abornement de nouvelle limite est reconnu exact

Je certifie avoir effectué  
 le lever de la nouvelle situation, après abornement préalable, et en avoir dressé le présent croquis sur le terrain le 14-10-1957

C.3 bis

*Ph. Schott*

*Willy Knochel*

*J. Suij*  
 Ingénieur-Géomètre